



## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 à 20 H 30**

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 9 septembre 2024 par courriel aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Olivier Reboul, Eric Tracol, Lili Forgas, David Broc ;

Excusés : Christian Tribu qui donne procuration à Edith Sylvestre, Emmanuel Hareau qui donne procuration à Eric Tracol ;

Absents : Hervé Galland, Alexandre Barbe ;

Président de séance, le Maire : Stéphane Galdemas, secrétaire de séance : Edith Sylvestre .

A l'unanimité le Conseil accepte l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- acquisition d'un bureau par la Maison de la Céramique ;
- demande de subvention pour un équipement culturel à l'Espace St Roch .

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 juin 2024**

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 juin est approuvé par 7 voix et deux abstentions, Lili Forgas et Eric Ketley, qui étaient absents à cette réunion ;

#### **2 – France Ruralité Revitalisation (FRR) : exonération de la taxe du foncier bâti**

Avec 8 voix pour et une contre (Christian Tribu), le conseil approuve l'exonération de la taxe du foncier bâti pour les chambres d'hôtes et les gîtes possible dans le cadre du dispositif France Ruralité Revitalisation (FRR) ;

#### **3 – Majoration Taxe d'habitation pour les résidences secondaires**

Eric Tracol et Emmanuel Hareau demandent que cette majoration soit annulée, Edith Sylvestre propose que ce taux soit porté à 40 % et Christian Tribu à 50 %.

Eric Ketley, Lili Forgas, Stéphane Galdemas, Olivier Reboul, David Broc demandent que la majoration reste à son taux actuel de 20 %, proposition majoritaire retenue ;

#### **4 – Subvention restos du cœur**

A l'unanimité le conseil décide de suivre la proposition du CCAS de ne pas attribuer de subvention de fonctionnement aux Restaurants du Cœur ;

#### **5 – Jardin des anciens**

A 7 voix pour et deux abstentions (Eric Tracol et Emmanuel Hareau) le Conseil approuve la plantation de 4 arbres au « Jardin des anciens », correspondant au choix des ayant-droit de préférer la plantation d'arbres au lieu d'un colis, sur les parcelles communales situées à l'arrière du Point d'Appoint Volontaire ;

#### **6 – Création d'un poste de rédacteur**

A l'unanimité le Conseil approuve la création d'un poste de rédacteur et l'actualisation du régime indemnitaire. A la demande de Eric Tracol il est précisé que cette décision n'emportera aucune modification du poste de rédacteur déjà existant ;

## **7 – Vente d'un bureau à la Maison de la céramique**

A l'unanimité le Conseil approuve la vente du bureau noir à la maison de la céramique pour la somme de 50 euros ;

## **8 – Demande de subvention pour l'acquisition de matériels audio-visuel**

A l'unanimité le Conseil donne son accord pour la demande de subvention auprès de la Région et du Département, pour acheter 2 téléviseurs destinés à équiper le futur Espace Saint-Roch, pour la somme de 2649,15 euros hors taxes ;

## **9 - Questions diverses**

- Christophe Borel présente deux propositions :

- étudier l'origine des pierres taillées actuellement déposées devant l'Espace Saint-Roch. Ces pierres proviendraient probablement d'une ancienne porte de l'enceinte du village et pourraient être remontées sur leur emplacement d'origine. Le Conseil approuve cette proposition ;

- transformer la porte cloche en une résidence d'artistes. Pour cela, il faudrait trouver un opérateur acceptant de prendre en charge cette opération. Le Conseil est d'accord ;

- A l'unanimité le Conseil approuve un investissement de la commune à hauteur de 1000€ pour que l'alimentation en fibre optique de la propriété Lemée soit faite en souterrain tout en déplorant l'effort insuffisant de ADN et le refus d'une participation financière de l'intéressé ;

- Les travaux d'aménagement du vallon de la Malle sont en cours ;

- Les déménagements permettant l'aménagement des logements, de la mairie et de l'Espace Saint-Roch sont en cours. Une étude thermique montre qu'il serait possible de se passer du vélum dans l'Espace, celui-ci sera mis en option de façon à pouvoir être mis en place au cas où il serait constaté que le chauffage n'est pas efficace ou trop coûteux. La finalisation de l'appel d'offre est en cours ;

- Le Syndicat des Eaux du Bas Roubion et de Citelle (SIEBRC) se dit incapable de calculer la soulte que Rochebaudin devrait acquitter en cas de départ. De plus, le Syndicat des Eaux de Dieulefit-Bourdeaux (SIEA) et la Communauté de communes n'ont pas les moyens d'engager une étude sur les conditions dans lesquelles les services de distribution d'eau potable pourraient être réorganisés. Ce contexte ne permet pas à la commune d'envisager d'autre solution que de rester adhérent au SIEBRC ;

- Le 19 septembre, la Communauté de commune (CCDB) a lancé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Le maire et l'adjoint à l'urbanisme représenteront la commune dans les réunions nécessaires, le Conseil et les habitants seront directement concertés par la CCDB ;

- La Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme (SSMAD) a confirmé son apport de 2000 euros pour la mise en sécurité des vestiges et son engagement à percevoir des dons défiscalisés affectés à cette opération ;

- Suite au décès de Thierry Dricot, le Comité de fêtes devra désigner qui le représente dans la commission intercommunale avec Félines chargée de mettre au point la mutualisation des salles communales ;

- Mercredi de 14h à 18h, il y a le jeu de piste dans le cadre de la semaine bleue, le 19 octobre, la course cycliste Drome Bike Festival sera ravitaillée devant le lavoir entre 10h et 11h30 .

**La séance est levée à 23 heures**